



Suppression d'un compte sur un forum de sauvetage equin

Par **koedidie**, le **22/05/2008** à **10:49**

Bonjour,

Voilà pour aucune raison j'ai été banni d'un forum de sauvetage pour les chevaux (une "pseudo" association), puis mon compte a été supprimer pour idem aucune raison (j'ai supprimé le compte de l'administrateur de ce forum sur le mien en tant que membre) et en ayant une raison valable.

Et cette personne refuse de supprimer mes messages de présentation et mes photos PERSONNELS.

Elle me dit que je n'ai aucun post personnel, désolé mais la présentation et les photos c'est personnel faut qu'elle arrête de prendre les gens pour des abrutis...

Merci à ceux qui pourront m'aider

Par **frog**, le **22/05/2008** à **11:19**

Bonjour,

Ce litige semblant vous tenir à coeur, j'aurais tendance à vous conseiller de vous rapprocher d'un avocat spécialisé dans le domaine. Comptez environ 400 euros de l'heure en termes d'honoraires.

Par **koedidie**, le **22/05/2008** à **11:23**

Merci d'avoir répondu

Oui c'est un litige qui me tiens à coeur et je n'ai pas d'argent à dépenser (étudiante au chômage), et je préfère mettre ce prix dans mon loyer et autres dépenses ou sur mon compte...

Ce comportement est puérile de la part de cette personne, car dans les règles du forum des forums, lorsqu'un administrateur supprime un compte, il se doit de donner une raison valable. De plus l'administrateur doit supprimé toutes traces personnelles des comptes supprimés, ce qui veut dire présentation car vie privée et photos car vie privée et personnelle

Par **frog**, le **22/05/2008** à **11:28**

[citation]Ce comportement est puérile de la part de cette personne[/citation]

Et taper du pied pour dix lignes où l'on dit son prénom, sa ville de résidence et sa profession ne l'est pas ? Visiblement vous entrez dans le jeu de la provocation, vous vous énervez. Ne vous rendez vous pas compte que c'est exactement l'effet recherché ?

[citation]dans les règles du forum des forums, lorsqu'un administrateur supprime un compte, il se doit de donner une raison valable.[/citation]

Libre à vous d'invoquer la rupture abusive de contrat. Ca va juste demander de l'énergie (un peu), de l'argent (un peu plus) et de la patience (beaucoup). Tout ça pour un résultat très certainement nul, en absence de tout préjudice réel et chiffrable.

[citation]De plus l'administrateur doit supprimé toutes traces personnelles des comptes supprimés[/citation]

D'où tenez vous cette affirmation ?

Par **koedidie**, le **22/05/2008** à **11:34**

[citation]D'où tenez vous cette affirmation ?[/citation]

De toutes les personnes qui m'ont donnés des réponses et qui ont problème avec cette dite personne.

[citation]dans les règles du forum des forums, lorsqu'un administrateur supprime un compte, il se doit de donner une raison valable.[/citation]

Lorqu'on reçoit un email de suppression du compte, il est noté ceci :

"Pour connaître précisément les raisons de la suppression de votre compte, n'hésitez pas à contacter l'administrateur"

[citation]Et taper du pied pour dix lignes où l'on dit son prénom, sa ville de résidence et sa profession ne l'est pas ? Visiblement vous entrez dans le jeu de la provocation, vous vous énervez. Ne vous rendez vous pas compte que c'est exactement l'effet recherché ?[/citation]

je ne joue pas la provocation, je recherche des explication sur le comportement qu'elle a eu pour supprimer un compte sans aucune raison alors que j'aidai à obtenir des renseignements dans mon département pour les sauvetages équins

Par **koala83**, le **24/06/2008** à **22:08**

Bonjour,

J'ai eu un problème similaire au votre pour un site du même genre. J'avais relevé des anomalies dans le fonctionnement et j'ai été éjectée du site ! Parfois cela peut cacher des choses pas très claires.

Par **koala83**, le **24/06/2008** à **22:12**

Bonjour,

J'ai eu un problème similaire au votre pour un site du même genre. J'avais relevé des anomalies dans le fonctionnement et j'ai été éjectée du site ! Parfois cela peut cacher des choses pas très claires.